

Annexe 1

Bilan écologique – Pays de la Zorn

En matière de transition écologique, le territoire dispose d'un certain nombre d'indicateurs, dont le suivi lui permettra d'évaluer l'évolution de sa situation.

Cette liste pourra évoluer lors des mises à jours du PTRTE.

Population

UN TERRITOIRE RÉSIDENTIEL ATTRACTIF

16 256 habitants (INSEE 2021) répartis entre :

- 1 bourg centre : Hochfelden qui accueille 22% de la population de l'EPCI,
- 2 communes de plus de 1 500 habitants : Schwindratzheim et Wingersheim les Quatre Bans,
- 6 villages qui comptent entre 600 et 900 habitants,
- 3 villages de 400 à 600 habitants,
- 8 villages de moins de 400 habitants.

Une population en progression constante :

- Une progression lente entre 1968 et 1990 : +0,36% par an (Bas-Rhin : 0,65%),
- Une progression plus soutenue depuis 1990 : +0,76% par an (Bas-Rhin : 0,61%).

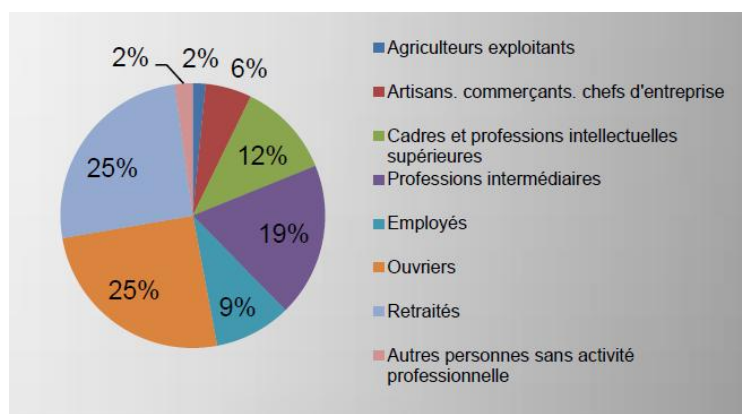
COMPOSITION DES MÉNAGES

- Le type de ménage le plus représenté est la famille composée d'un couple avec enfant(s) : 38,4%,
- Les personnes seules représentent 19,5% des ménages,
- Les personnes de plus de 65 ans sont les plus nombreuses à vivre seule.

TAILLE DES MÉNAGES

- La diminution de la taille des ménages s'inscrit dans une tendance nationale,
- La taille des ménages reste cependant importante (2,56) et supérieure à la moyenne départementale (2,30). Ce sont surtout les couples sans enfants qui sont plus présents sur le territoire (33,6%) par rapport au Bas-Rhin (27,4%),
- Le desserrement des ménages résulte :
 - d'une progression des personnes vivant seules (+2%),
 - d'une progression du nombre de familles sans enfants (+2,4%).

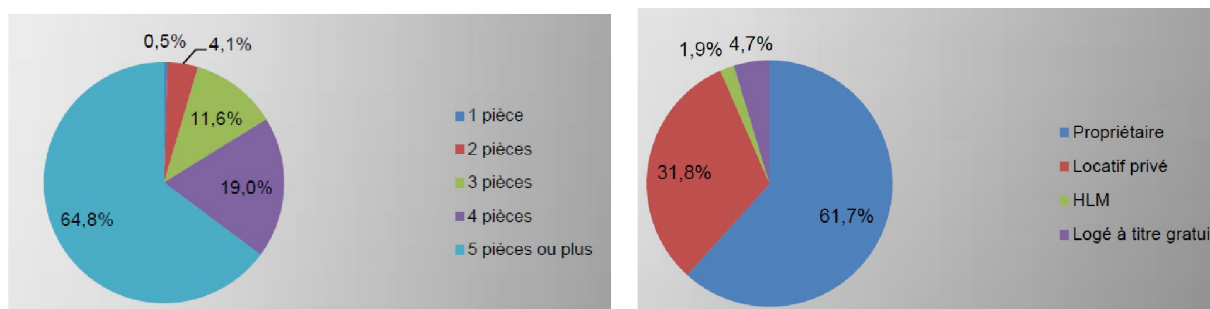
CARACTÉRISTIQUES SOCIALES



Habitat

En 2013, le Pays de la Zorn c'est 6 675 logements, dont :

- 6 041 résidences principales (90,5%),
 - 70 résidences secondaires (1%),
 - 464 logements vacants (6,9%),
- Une progression constante du parc,
 - Des résidences secondaires marginales,
 - Une vacance qui progresse ces dernières années, notamment par la création de logements neufs,
 - Une progression du parc de logements en adéquation avec la croissance démographique,
 - Un parc de logements dominé par la maison individuelle.



Desserte numérique

- Le territoire est câblé, cependant tous les logements ne sont pas éligibles,
- Déploiement de la fibre optique sur tout le territoire en 2021.

Transports / Mobilité

Le territoire bénéficie de 2 accès à l'A4 à Schwindratzheim (payant) et Brumath. Il est ensuite irrigué par le réseau départemental :

Avec des voies principales RD :

- Saverne à Brumath,
- Hochfelden à Bouxwiller,
- Wasselonne à Ringeldorf via Hochfelden,
- Brumath à Pfaffenhoffen.

Et des voies secondaires RD :

- Hochfelden - Minversheim,
- Schwindratzheim A4 - Truchtersheim.

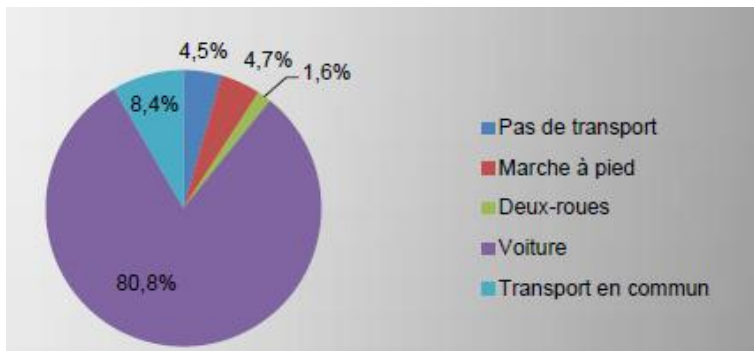
Le territoire est desservi par la voie ferrée :

- Strasbourg - Saverne - Sarrebourg : arrêts à Schwindratzheim, Hochfelden et Wilwisheim,
- Strasbourg - Sarreguemines : arrêt à Mommenheim,
- La ligne à grande vitesse LGV Est Paris Strasbourg coupe le territoire dans sa partie sud,
- Ligne TER Mommenheim - Ettendorf - Bouxwiller avec 7 gares autobus : Minversheim (1 arrêt), Alteckendorf (3 arrêts), Ettendorf (3 arrêts).

Réseau de bus :

- Plusieurs lignes de bus bordent le territoire,
- Des lignes scolaires complètent la desserte locale.

Modes de déplacements :



Pistes cyclables :

Un Schéma Directeur Cyclable commun à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a été réalisé.

36 km d'aménagements cyclables

60% des aménagements en site propre

- Plus de la moitié en voie verte => EV5

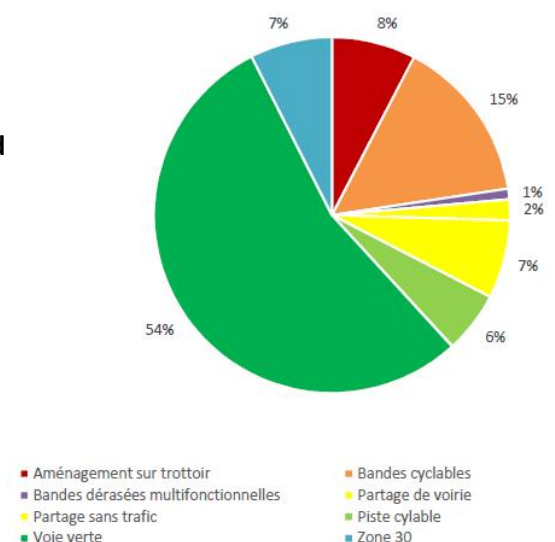
18 km d'aménagements sur la CC du Kochersberg-Ackerland

- 40% de voie verte
- 30% de bandes cyclables

18 km d'aménagements sur la CC du Pays de la Zorn

- 70% de voie verte => EV5

Type d'aménagements existants



Liaison fluviale du Canal de la Marne au Rhin avec un port de plaisance à Waltenheim/Zorn et Hochfelden. Cet axe fluvial permet le transport de marchandise par voie d'eau qui peut encore être développé afin de répondre aux objectifs environnementaux, réduire le transport de marchandise par voie routière et réduire le bilan carbone.

Energie et climat

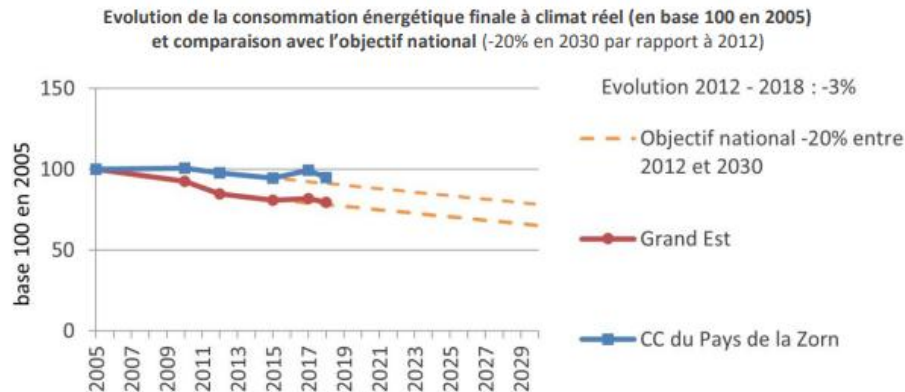
Production énergétique exclusivement renouvelable

- Biomasse : bois/biomasse : 2,17 GWh/an,
- Solaire : photovoltaïque : 259 installations totalisant 4,12 ha de superficie et 4,13 GWh/an,
- Géothermie : 2,10 GWh/an,
- Eolien : air : 2,31 GWh/an (privé sur Wilwisheim).

Soit un total de 10,77 GWh/an.

Consommation énergétique

- Les principales énergies pour le chauffage sont le fioul domestique et autre devant l'électricité et le gaz de ville,
- Le chauffage urbain n'est présent qu'à Hochfelden (Météor),
- Le gaz de ville concerne Hochfelden (44% des foyers) et Schwindratzheim (34% des foyers), mais aussi Wingersheim les Quatre Bans (Mittelhausen, Wingersheim) et Hohfrankenheim.
- Dans les autres communes, le fioul est l'énergie la plus consommée par les foyers excepté Geiswiller et Wingersheim les Quatre Bans (Gingsheim) qui utilisent une autre énergie.



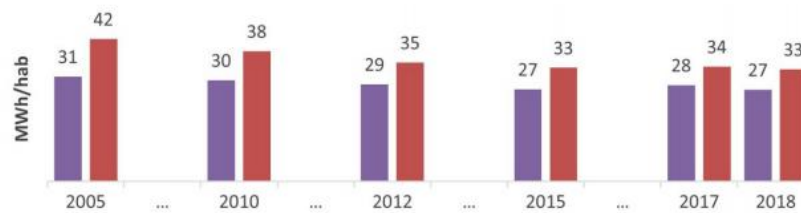
Consommation énergétique finale à climat réel en base 100 (en 2005) et objectif de réduction - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

Consommation énergétique finale à climat réel

en GWh	1990	2005	2010	2012	2015	2017	2018
CC du Pays de la Zorn	346	456	459	446	431	454	433
Grand Est	205 042	229 648	212 253	194 346	186 109	187 707	182 871

Source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

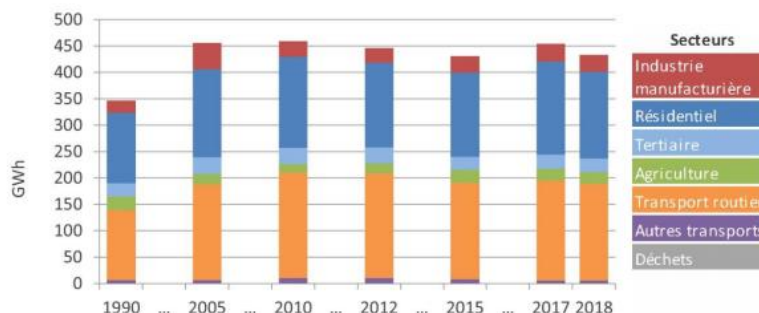
2.1. CONSOMMATION ENERGETIQUE FINALE A CLIMAT REEL PAR HABITANT



Evolution de la consommation énergétique finale à climat réel par habitant - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020



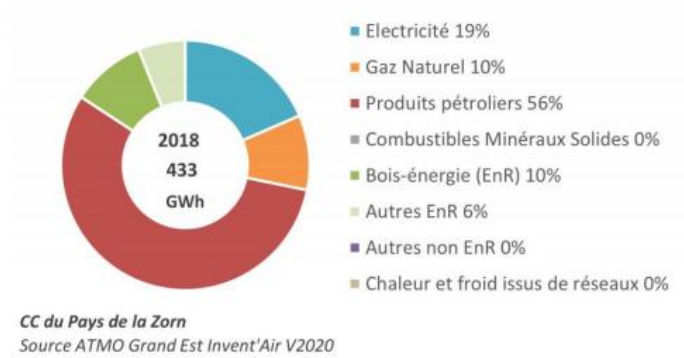
2.2. CONSOMMATION ENERGETIQUE FINALE A CLIMAT REEL PAR SECTEUR



CC du Pays de la Zorn

Evolution de la consommation énergétique finale à climat réel - source ATMO Grand Est Invent'Air V2020

2.3. CONSOMMATION ENERGETIQUE FINALE A CLIMAT REEL PAR SOURCE



Risques :

Nuisances acoustiques

Les voies classées bruyantes par arrêté préfectoral sont :

- Les voies ferrées : ligne TGV et la ligne 70000 Sarrebourg/Strasbourg,
- Les voies routières : A4, RD25, RD421 et RD7.

Risque sismique

- Le territoire de la CCPZ est classé en zone de sismicité modérée,
- Les normes sismiques s'appliquent à la construction.

Risque inondation

- Il y a un PPRi pour la Zorn, approuvé en date du 16 mars 2011 et qui concerne Wilwisheim, Ingenheim, Melsheim, Hochfelden, Mutzenhouse, Schwindratzheim, Waltenheim-sur-Zorn et Wingersheim.

Coulées de boue

- Toutes les communes sont concernées sauf Wilwisheim et Waltenheim-sur-Zorn,
- Les collines du Kochersberg sont beaucoup plus impactées que le reste du territoire.

Retrait et gonflement des argiles

- Toutes les communes sont concernées par un aléa faible ou moyen.

Risques anthropiques – Transport Matière Dangereuse

- 1 canalisation d'hydrocarbure traverse Duntzenheim.
- 4 canalisations de transport de gaz :
 - 1 axe nord sud,
 - 1 axe est ouest,
 - 1 branche canalisation sud vers Hochfelden,
 - 1 branche canalisation nord au niveau de Grassendorf,
- Voie ferrée Strasbourg Saverne Sarrebourg.

Traitement des déchets / Économie circulaire

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn est compétente dans le domaine de la collecte des ordures ménagères et assimilés. Elle adhère à un syndicat pour le traitement des déchets : Le SMITOM de Haguenau-Saverne.

Le service de collecte et la gestion des déchèteries sont assurés par un prestataire qui travaille en étroite collaboration avec les services de la Communauté de Communes.

Pour réduire les quantités de déchets produits sur le territoire, une redevance incitative a été mise en place au 1er janvier 2012.

Ainsi, le tri est optimisé sur le territoire et les déchets sont dirigés vers différents exutoires :

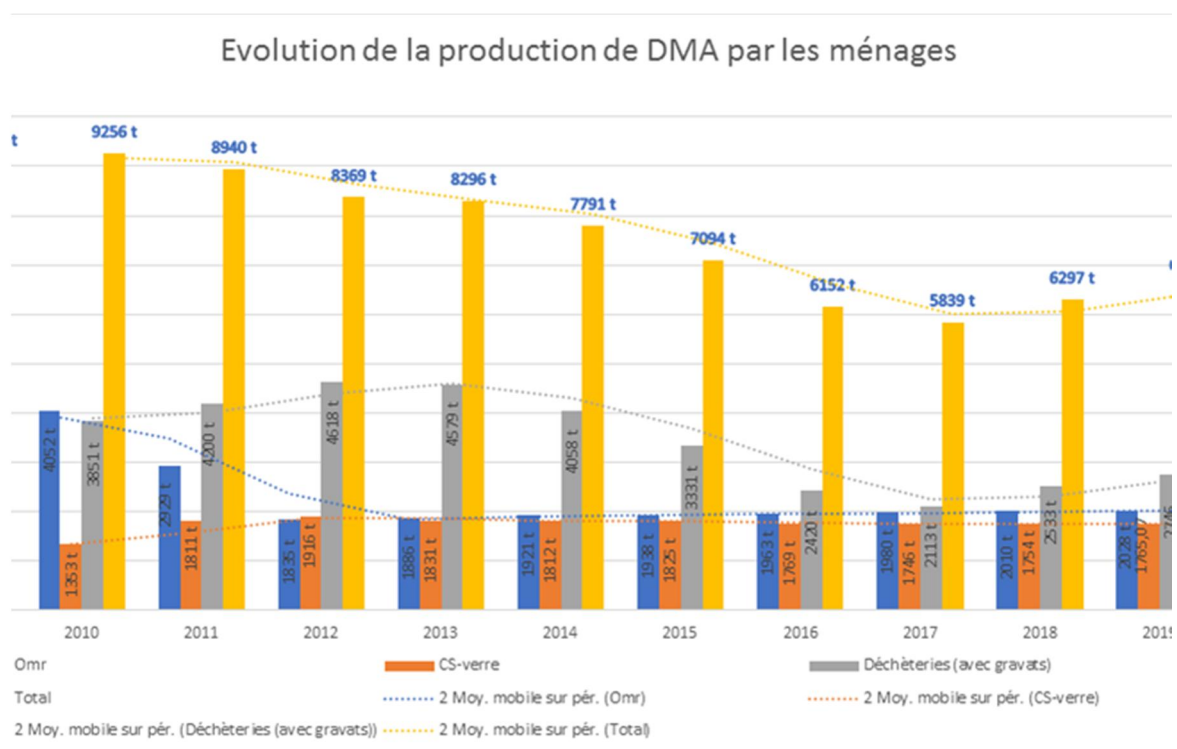
- Les **Ordures Ménagères** (le bac noir) sont envoyées à l'incinérateur (EVNA) de Schweighouse-sur-Moder et permettent la production de chaleur et d'électricité.
- La **collecte sélective** (le bac jaune) est envoyée au centre de tri ALTEM à Strasbourg dans lequel les matières sont triées et renvoyées vers les différentes entreprises de transformation pour refaire du papier, du plastique, du textile...
- Le **verre** est collecté en point d'apport volontaire pour être retransformé en verre.
- Les **biodéchets** collectés en 4 points d'apport volontaires sont méthanisés à Marlenheim et permettent la production de gaz.
- Les **vêtements** sont collectés dans des bornes textiles et par une association caritative pour du réemploi.
- Les **benne**s des deux déchèteries sont dirigées vers différents exutoires qui permettent la valorisation des matières (gravats, ferraille, bois, mobilier, déchets verts...).

La collecte des déchets ménagers est hebdomadaire, celle du tri sélectif est bimensuelle et celle des biodéchets bihebdomadaire.

Deux collectes spéciales des déchets dangereux des ménagers sont organisées annuellement.

La collectivité fait très largement la promotion du compostage domestique avec déjà plus d'un millier de composteurs vendus depuis 2021.

2 broyeurs sont mis à disposition des Communes membres pour le broyage des déchets végétaux et 1 balayeuse est mise à disposition des Communes pour pallier à l'interdiction d'utiliser des pesticides.



Agriculture et alimentation locale

Exploitations agricoles

Le nombre est en recul : -32% entre 2000 et 2010, -35% entre 1998 et 2000.

En 2010, il y a encore 274 exploitations sur le territoire.

2 usines de méthanisation sur le territoire (apports agricoles).

La superficie exploitée totalise 11 161 ha sur le CCPZ, essentiellement des cultures.

Homogénéité des groupes de culture :

- Le maïs grain et ensilage dominant très fortement,
- Le blé tendre et l'orge sont bien représentés,
- Les autres cultures industrielles sont disséminées et présentent (c'est le houblon),
- Les prairies dans la vallée de la Zorn,
- Les autres types de cultures sont plus rares : verger, vigne, maraichage, tournesol,

Labels AOP (Appellation d'Origine Protégée) : Munster, toutes les communes sauf Waltenheim-sur-Zorn et Wingersheim-les-4-bans.

Label IGP Indication Géographique Protégée) : volaille d'Alsace, miel d'Alsace, crème fraîche fluide d'Alsace, pâtes d'Alsace



Actions en matière de biodiversité

Zone à dominante humide

Le territoire est riche en cours d'eau ce qui contribue à une forte représentativité des zones à dominante humide au niveau des lits mineurs.

La diversité est grande :

- prairie humide au niveau de la Zorn et de ses affluents,
- terres arables dans les vallons,
- territoire artificialisé en marge des zones à dominante humide,
- forêt et boisement de manière ponctuelle.

Le territoire compte **2 zones humides remarquables** au niveau de la vallée de la Zorn :

- de Lupsheim à Hochfelden,
- de Hochfelden à Krautwiller.

ZNIEFF de type I :

- coteau du grossen wald (Mutzenhouse, Schwindratzheim, Waltenheim-sur-Zorn),
- ensemble de pré-verger (Ettendorf, Alteckendorf),
- vallée de la Zorn de Dettwiller à Geudertheim (en bordure de Zorn sur 9 communes).

ZNIEFF de type II :

- paysage de colline avec vergers du Pays de Hanau (13 communes concernées au nord du territoire),
- vallée de la basse Zorn et de ses affluents (en bordure de Zorn, sur 9 communes).

Trame verte et bleue du SRCE

- 1 corridor écologique de niveau national : CN10 vallée de la Zorn.
- 5 corridors écologiques de niveau régional à remettre en bon état :
 - CO58, CO59, CO60 : cours d'eau fragmenté par des routes,
 - CO61, CO81 : mixte fragmenté par RD.
 -
- 3 réservoirs de biodiversité :
 - RB26 coteaux de Lixhausen,
 - RB30 vallée de la Zorn,
 - RB135 verger d'Altdorf.

Le territoire du Pays de la Zorn n'est concerné par aucun site Natura 2000.

Eau et assainissement

- Adhésion et transfert complet de la compétence "Grand Cycle de l'eau" au SDEA au 1er janvier 2016.
- Transfert complet de la compétence Grand Cycle de l'Eau correspondant aux alinéas 4 et 5 du code de l'environnement de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au SDEA.

Réseau hydrographique

3 bassins versants :

- La Zorn pour 20 Communes, incluant les bassins versants du Bachgraben, Minversheimerbach et du Rohrbach,
- La Moder qui concerne Ettendorf,
- Le Landgraben pour partie sur Wingersheim les Quatre Bans.

Alimentation en eau potable

La compétence Adduction Eau Potable est assurée par le SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle), antenne de Hochfelden.

7 forages (dont 1 seul est sur le territoire) disposent de périmètres de protection immédiate, rapproché et éloigné. Les forages alimentent toutes les communes du territoire du Pays de la Zorn. Ils ont été déclarés

d'utilité publique les 16/09/2004 et 08/12/2008. Ce sont des servitudes d'utilité publique. L'adduction eau potable dessert 13 566 abonnés soit environ 33 000 habitants.

Les consommations atteignent plus de 2,4 millions de m³ par an, soit en moyenne 58 m³ par habitants.

Le champ captant de Mommenheim Wingersheim-les-4-bans (Wingersheim) concerne 2 nappes phréatiques, celle des alluvions de la Zorn (nappe superficielle) et celle du Pliocène de Haguenu (nappe plus profonde et moins vulnérable).

La qualité de l'eau distribuée est conforme aux normes de potabilité depuis 2008.

La qualité individuelle de l'eau des captages ne répond pas, par contre, aux objectifs de la Directive Cadre Européenne, à savoir le bon état des eaux brutes en 2015 : 3 captages dépassent 50 mg/l de nitrates, des concentrations supérieures à 0.1 µg/l de pesticides sont encore retrouvées pour l'atrazine et la déséthylatrazine et certaines molécules autorisées en traitement en 2015.

Les captages de Mommenheim ont été classés Grenelle pour les paramètres pesticides et nitrates en 2009.

Assainissement

Le territoire du Pays de la Zorn dispose de plusieurs stations d'épuration pour l'assainissement des eaux usées des communes.

La station d'épuration de Schwindratzheim assure le traitement des eaux usées de 13 communes du territoire ; les communes non traitées par cette station d'épuration sont reliées à diverses stations situées en dehors du territoire de la communauté de communes du Pays de la Zorn.

Toutes les communes sont reliées à une station d'épuration. Seules les constructions isolées produisant des eaux usées disposent d'un système de traitement autonome des eaux usées et dépendent du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif).

Lutte contre l'artificialisation des sols

Nous envisageons dans ce cadre de maîtriser à terme les eaux pluviales lors de constructions par une obligation d'infiltration ou de bassins de rétention. Ce qui est déjà le cas pour toute extension urbaine à vocation d'habitat.

(Sources : PLUi du Pays de la Zorn, ATMO Grand Est) – mise à jour 30/07/2021